



GREVE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022 7H à 20H

Manosque le 17/10/2022

Madame la Directrice régionale,

Monsieur le Directeur d'Etablissement,

Conformément à l'article L 2511-1, suite à la demande d'une majorité des salariés à suivre l'appel à la mobilisation générale pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, les représentants du personnel de la Clinique Toutes Aures vous notifient une cessation d'activité qui prendra effet le mardi 18 octobre 2022 de 7h à 20h.

Les revendications porteront sur :

- La revalorisation des grilles salariales de la FHP
- Augmentation de 20% des salaires
- La mise en place d'une prime d'intéressement
- La mise en place d'un 13^{ème} mois
- L'amélioration des conditions de travail humaines et matérielles

Ce préavis couvre l'ensemble de vos salariés et pourra être reconductible, ce qui implique qu'aucune sanction ne pourra être prise contre un salarié pour fait de grève.

Dans l'attente de négociations,

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Les représentants des salariés